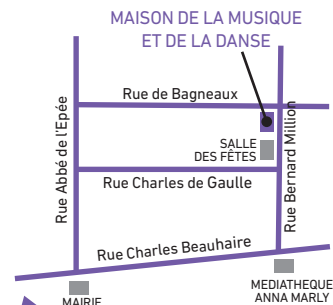


COMMENT S'INSCRIRE ?

Des tarifs attractifs, des formalités simples. Il suffit de fournir au moment de l'inscription :

- une fiche de renseignements;
- un certificat médical de moins de 3 mois pour la pratique de la danse;
- un justificatif de domicile pour les habitant.e.s de Saint Jean de la Ruelle (facture EDF, quittance de loyer, facture téléphone);
- une attestation d'assurance responsabilité civile et/ou extrascolaire.

Pour toute inscription, merci de prendre rendez-vous auprès du secrétariat du Conservatoire.



Horaires d'ouverture

Lundi	13 h - 20 h
Mardi	9 h - 12 h / 13 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h / 13 h - 20 h
Jeudi	13 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h / 13 h - 20 h
Pendant les vacances scolaires	
Du lundi au vendredi	9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Règlement par chèque bancaire ou espèces - Pass'loisirs CAF et Chèques-Vacances acceptés

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE	Commune		Hors commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Initiation artistique 1 Musique et Danse Grande section de maternelle (5 ans)	76		152	
Initiation artistique 2 Musique et Danse CP (6 ans)	76		152	
DANSE	Commune		Hors commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
CI, CII, CIII	133	175	261	348
MUSIQUE	Commune		Hors commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
CI, CII (Fm+ Instr.+ Prat. Coll.)	148	216	520	844
CIII (Instr.+Prat. Coll.)	106	192	344	600
2 ^e instrument à partir du cycle II	92	137	186	282
Instr. Seul	844 (et selon places disponibles)			
Prat. Coll. Seule	108			
Participation Cérémonies	Abattement de 20% sur cotisation instrumentale			
Location instrument 1 ^{re} année	58	85	85	123
Location instrument 2 ^e année	111	139	181	265
Location instrument 3 ^e année et suivantes	139	165	236	274
Pénalités de retard pour le non-retour des instruments	58			
Stages Danse/musique	Elèves inscrits : gratuit Elèves non inscrits : 28 / jour et 55 / week-end			
Location de costume / jour	31	31	33	33

Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Mai 2023 - ne pas jeter sur la voie publique

Ville de Saint Jean de la Ruelle



Rentrée Conservatoire à Rayonnement Communal 2023 > 2024

29, rue Bernard-Million - Saint Jean de la Ruelle - 02 38 79 58 52
conservatoire@ville-saintjeandelaruelle.fr

www.ville-saintjeandelaruelle.fr - @culturesjr





Inscriptions et réinscriptions des élèves :

Du 12 juin au 21 juillet 2023 et du 21 août au 8 septembre 2023.

Reprise des cours :

Le 11 septembre 2023.

Reprise des cours d'ensembles et d'orchestres :

Le 18 septembre 2023 (orchestre à cordes cycle I, II et III, orchestre d'harmonie cycle I, II et III, ensemble de cuivres, ensemble de guitares).

Réinscriptions et inscriptions :

En vue de fixer les horaires de cours de l'année scolaire, des rendez-vous seront pris avec les professeur.e.s entre le 4 et le 7 septembre 2023. Un planning précisant les dates sera affiché au Conservatoire.

La création de l'école de musique de Saint Jean de la Ruelle, en 1974, est née de la volonté de la ville de favoriser l'accès du jeune public à la culture et l'initier aux différentes disciplines artistiques.

La Maison de la Musique et de la Danse, inaugurée en 1986, abrite le Conservatoire, labellisé Conservatoire à Rayonnement Communal depuis 2004 (dont l'agrément a été renouvelé par le ministère de la Culture en décembre 2020). Il compte actuellement 400 élèves, 28 enseignant.e.s et propose une trentaine de disciplines. En constante amélioration pour répondre aux besoins des publics enfants, jeunes et adultes, les enseignements sont régulièrement enrichis.

Un enseignement adapté à chacun et orienté vers les pratiques collectives

Le Conservatoire tient une place essentielle dans la vie de la commune, en proposant des spectacles, galas, concerts et animations. Il donne également une large place aux arts visuels en accueillant plusieurs expositions annuelles (peinture, photographie, art urbain...). Des partenariats sont développés avec les structures municipales (heures musicales décentralisées) et associatives afin de permettre au Conservatoire de rayonner dans la ville, dans ses quartiers et auprès de l'ensemble des publics. Priorité est donnée pour permettre l'accès du plus grand nombre aux pratiques artistiques, notamment avec une politique tarifaire volontariste.

N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire.

BIENVENUE DANS NOTRE CONSERVATOIRE

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE

INITIATION ARTISTIQUE 1 :
Musique et Danse (GSM) 5 ans.

INITIATION ARTISTIQUE 2 :
Musique et Danse (CP) 6 ans.

DISCIPLINES INSTRUMENTALES ENSEIGNÉES :

Flûte, hautbois, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor, trombone, cor, tuba, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare classique, guitare basse, piano, accordéon, percussions, chant lyrique, chant variétés et MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

ENSEIGNEMENT MUSICALE

CURSUS : CYCLE I

Pour les 2 premières années : chorale+ atelier instrumental + cours d'instrument individuel. *2h/semaine.*

3^e et 4^e année : atelier FM + ensemble instrumental + cours individuel d'instrument. *2h15/semaine.*

CURSUS : CYCLE II

Formation musicale + cours individuel + pratique collective obligatoire. *3 à 4h/semaine.*

ORCHESTRES ET ENSEMBLES :

Harmonie Cycle 1, harmonie Cycle 2 et 3, orchestre à cordes Cycle 1, orchestre à cordes Cycle 2 et 3, ensemble de guitares Cycle 1, ensemble de guitares Cycle 2 et 3, atelier piano (Cycle I), atelier Jazz, Big Band, ensemble de cuivres, ensemble de bois, orchestre adultes Cycle I.

ADOLESCENTS :

Atelier formation musicale + instrument : *1h30/semaine.*

ADULTES :

Cours individuel d'instrument + orchestre adultes débutants : *1h30/semaine.*

ENSEIGNEMENT CHOREGRAPHIQUE :

INITIATION DANSE :
(CE1) 7 ans. Danse contemporaine.

CURSUS DANSE CLASSIQUE ET/ OU DANSE CONTEMPORAINE AVEC FORMATION MUSICALE DANSEUR
À partir du CE2 (8 ans).

La Danse Classique met l'accent sur le placement du corps permettant d'acquiescer, équilibre, souplesse et rigueur.

La Danse Contemporaine s'articule entre cours techniques et ateliers d'explorations du mouvement et de l'expression personnelle.

En première année les élèves suivent obligatoirement un cours de danse classique et un cours de danse contemporaine.

À l'issue de la première année les élèves choisissent soit :

- Une des deux disciplines.
- De poursuivre les deux disciplines.
- D'opter pour une dominante (Classique ou Contemporaine).